

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 décembre 2018.

Affiché le 10 décembre 2018.

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du vingt-deux novembre deux mil dix-huit, sous la présidence de Mme Pilot, Maire.

Etaient présents : 18 : Mme Pilot, M. Monaldeschi, Mme Humbert, M. Schnell, Mme Gaspar, M. Beck, M. Poissonnier, M. Toussaint, Mme Mairel, Mme Ricou, Mme Motsch, Mme Boubekeur, M. Neumann, M. Bousselin, M. Grandemenge, M. Wongkoeffft, Mme Georges, M. Sittler. -----

Représentés : 01: Mme Tabti par M ; Grandemenge -----

Absents excusés : 02 : Mme Ezaroil, M. Pierlot-----

Absents non excusés : 02 : M. Laroche, Mme Mourant, -----

Secrétaire : M. Neumann, -----

Après adoption à l'unanimité du P.V. de la séance du 5 octobre 2018, Madame Pilot donne lecture de l'ordre du jour.

1- Fonction Publique : Conventions avec le Centre de Gestion 54

a- Contrat-groupe prévoyance, maintien de salaire :

Le contrat-groupe prévoyance, maintien de salaire auquel la commune de Foug a adhéré par le biais du Centre de Gestion 54 prend fin au 31/12/2018.

Le Centre de Gestion a lancé une consultation et retenu la société MNT, associée à VYT pour les collectivités de moins de 30 agents pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2024.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce contrat-groupe prévoyance, maintien de salaire.

Voté à l'unanimité

b- Souscription à la SPL Gestion Locale :

A compter du 01/01/2019, le Centre de Gestion 54 n'assurera plus ses missions facultatives qu'il a confié à une société publique locale dénommée SPL Gestion Locale.

L'adhésion à cette SPL s'élève à 852,00 € et se fera par l'achat d'actions.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la SPL Gestion Locale à compter du 01/01/2019 et désigne comme représentants pour représenter la commune au sein des différentes instances de la SPL Gestion Locale :

Titulaire : M. Monaldeschi Philippe

Suppléant : M. Bousselin Cédric

Voté à l'unanimité

c- Médiation préalable obligatoire :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service de mise à disposition d'un médiateur mis en place par le Centre de Gestion. Le médiateur pourra intervenir à la demande de la commune pour tenter de régler à l'amiable les éventuels conflits avec les agents.

Voté à la majorité (1 abstention : M. Wongkoeffft)

2- Finances locales : Demande de subvention pour les travaux du chemin latéral à la RN 4

Suite à la rétrocession à la commune du chemin latéral à la RN 4 par la DIR Est (délibération du 05/10/2018), un devis a été demandé pour la réfection de ce chemin sur une longueur de 2 200 ml. Ces travaux, dont l'emprise est située sur la commune de FOUG mais aussi sur celle de CHOLOY-MENILLOT, s'élèvent à 80.212,50 € HT.

Une subvention peut être demandée à l'Europe au titre du FEADER.

Le Conseil Municipal valide le plan de financement suivant :

<u>Dépenses HT</u>		<u>Recettes HT</u>	
Travaux	80 212,50 €	FEADER (63 % du montant subventionnable : 80.212,50 € HT)	50 534,00 €
		Fonds propres	29 678,50 €
TOTAL	80 212,50 € HT		80 212,50 € HT

Voté à l'unanimité

3- Finances locales : Attribution de primes municipales pour ravalements de façades

4 dossiers de demandes de primes pour ravalement de façades ont été validés par le CAL (centre d'amélioration du Logement) qui accompagne la commune dans cette démarche et vérifiés par la commission « Gestion du patrimoine urbain et des réseaux ».

Le montant de ces 4 primes s'élève à 4 501,62 € (2 primes de 1 524,50 €, 1 prime de 617,10 € et 1 prime de 835,52 €).

Le Conseil Municipal accepte le versement de ces 4 primes.

Voté à l'unanimité

4- Finances locales : Convention pour la fourniture et la livraison des repas

Suite à la nouvelle organisation des temps scolaires, il est nécessaire de conventionner avec le SMGT pour la fourniture et la livraison des repas aux structures périscolaires et pour les mercredis récréatifs.

Le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention avec le SMGT.

Voté à l'unanimité

5- Finances locales : Décisions Modificatives

a - Décision Modificative N° 4/2018

Afin de régler les opérations en cours, le Conseil Municipal décide d'alimenter les comptes suivants :

Article 70311 :	+ 900 €
Article 023 :	+ 900 €
Article 021 :	+ 900 €
Article 261 :	+ 900 €

Voté à l'unanimité

b - Décision Modificative N° 5/2018

Afin de régler les opérations (amortissements) en cours, le Conseil Municipal décide d'alimenter les comptes suivants :

Article 28041511 :	+ 1 070 €
Article 6811 :	+ 1 070 €

Voté à l'unanimité

c - Décision Modificative N° 6/2018

Afin de régler les opérations en cours, le Conseil Municipal décide d'alimenter les comptes suivants :

Article 739223 :	+ 4 288 €
Article 6228 :	- 4 288 €

Voté à l'unanimité

6- Finances locales : Subventions aux associations locales

Le Conseil Municipal vote les montants des subventions accordées aux différentes associations locales (20 dossiers ont été examinés).

Voté à la majorité (2 abstentions : M. Beck et M. Neumann)

7- Finances locales : Attribution de subvention aux associations caritatives et au CCAS.

Le Conseil Municipal vote les montants des subventions accordées aux différentes associations caritatives et au CCAS.

Voté à l'unanimité.

8- Finances locales : Subvention du Budget du Service des Eaux pour la mise à disposition de personnel

Le Conseil Municipal fixe à 10.000 € la participation demandée au service de l'eau au titre de l'année 2018 pour la mise à disposition du personnel communal (relevé des compteurs, analyse de la chloration, interventions lors de fuites sur le réseau,...).

Voté à la majorité (1 abstention : M. Wongkoeffft)

9- Finances locales : Tarifs et durées des concessions funéraires

Le Conseil Municipal, à compter du 01/01/2019, décide de ne plus accorder de concessions de 50 ans et fixe, à compter de cette même date, les tarifs suivants :

Concessions pleine terre ou caveau (1mx2m)

- 15 ans : 80 €
- 30 ans : 120 €

Columbarium :

- 15 ans : 365 €
- 30 ans : 720 €

Cave-urne (1mx1m) :

- 15 ans : 50 €
- 30 ans : 75 €

10- Finances locales : Fixation du prix de l'eau

Le prix de l'eau est maintenu comme suit pour l'année 2019 :

- Part communale / 0,90 € (inchangé)
- Redevance de prélèvement : 0,25 € (inchangée)

Pour information, le taux de la taxe « pollution domestique » est fixée à 0,35 € par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Voté à l'unanimité

11- Finances locales : Convention fourrière animale

La convention de fourrière animale avec la société SACPA prenant fin au 31/12/2018, une consultation a été lancée auprès de différents prestataires.

Après étude des offres, il s'avère que l'offre du refuge du Mordant est la plus avantageuse. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention de fourrière animale avec le refuge du Mordant.

Voté à l'unanimité

12- Finances locales : Convention avec les Francas pour la gestion des accueils périscolaires, centres de loisirs et mercredis éducatifs

Chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement de la convention avec les Francas pour les accueils périscolaires, centres de loisirs et mercredis éducatifs des enfants de 3 à 12 ans.

Cette prestation s'élève à 112 434,31 € pour 2019 auxquels il conviendra de déduire la participation des parents et les aides de la CAF.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Voté à l'unanimité

13- Domaine et patrimoine : Vente d'un bâtiment public

Le Conseil Municipal accepte la vente de l'ancienne école du Centre : lot composé de 3 classes, le couloir attenant, le préau et une partie de la cour au prix de 95.000 € et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette transaction.

Voté à la majorité (1 contre : M. Wongkoeffft)

14- Domaine et patrimoine : Convention avec le Conseil Départemental pour le projet du Parc à Moutons

Le projet de captage de l'eau du Parc à Moutons nécessitant une forte compétence technique (étude de faisabilité, dossier de déclaration d'utilité publique, ...), l'EPA Meurthe et Moselle Développement a été sollicité pour accompagner la commune sur ce projet.

Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par l'EPA MMD pour cette prestation

Voté à l'unanimité

15- Domaine et patrimoine : Règlement de la salle Jean Ferrat

Le Conseil Municipal accepte la modification du règlement de la salle Jean Ferrat.

Voté à l'unanimité

16- Commande publique : Convention GRDF

Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par GRDF pour la mise à disposition d'emplacements publics pour l'installation de 2 antennes pour le relevé des compteurs.

Voté à l'unanimité

17 - Intercommunalité : Pacte financier et fiscal

Le Conseil Municipal valide le pacte financier et fiscal proposé par la CCTT

Voté à l'unanimité

18- Urbanisme : Convention de constitution d'une entente entre communes pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols

L'instruction des autorisations d'urbanisme étaient, jusque maintenant, confiée à Terres de Lorraine Urbanisme.

Une étude initiée par la CCTT a conclu qu'il serait plus intéressant financièrement pour les communes de confier cette mission au service urbanisme de la Mairie de TOUL.

Le Conseil Municipal décide de confier l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols à la Mairie de Toul à compter du 01/01/2019.

Voté à l'unanimité

Informations diverses :

- Compte-rendu des actes pris dans le cadre de la délégation financière de Mme le Maire
- Attribution d'une subvention par le Conseil Départemental 54 : 17.191 € pour les travaux d'étanchéité du gymnase
- CCT : compte-rendu commission développement économique
- CCTT : copies des différents courriers de facturation de frais d'enlèvement pour dépôts irréguliers d'ordures ménagères
- CCTT : rapport activités 2017
- Rapport activités 2017 du CAUE
- M&M développement : lettre d'information
- Association des Maires 54 : discours de la Présidente Mme Falque
- Bilan de la campagne de stérilisation des chats errants : 58 stérilisations réalisées en 2018
- Remerciements du Souvenir Français pour l'aide apportée par la Mairie de FOUG dans l'organisation du Congrès du 1^{er} décembre 2018 à FOUG
- Remerciements divers

Séance levée à 22 h 00